



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 8 décembre 2025,
à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. **Présence et quorum**
2. **Ouverture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre 2025
4. **Trésorerie**
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
 - 4.2. Office municipal d'habitation du Grand Portneuf – approbation du budget révisé 2025
 - 4.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 423 000 \$ qui sera réalisé le 14 janvier 2026
 - 4.4. Utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 4.5. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 4.6. Renouvellement du portefeuille d'assurances générales
5. **Période de questions •**
6. **Correspondance**
7. **Loisirs**
8. **Urbanisme**
 - 8.1. Demande de dérogation mineure 12-2025 – 91 rue Godin, lot 4 898 238
 - 8.2. Demandes de dérogations mineures 13-2025 – 453 et 455, rue Sainte-Angélique, lots 6 780 444 et 6 708 446
 - 8.3. Demande de dérogation mineure 14-2025 – 122 rue Fiset, lot 6 518 731
9. **Projets**
 - 9.1. Décompte numéro 3 – Construction d'un préau
 - 9.2. Décompte numéro 13 – Mise aux normes aqueduc Sainte-Anne
 - 9.3. Décompte numéro 3 – Construction d'un terrain de balle
 - 9.4. Autorisation de paiement - Réfection des rues Hardy et Sainte-Angélique
 - 9.5. Octroi de contrat – fourniture poteaux électrique terrain de balle
10. **Service incendie**
 - 10.1. Autorisation de signature entente d'entraide intermunicipale pour la protection contre l'incendie
11. **Hygiène du milieu**
12. **Travaux publics**
13. **Direction générale**
 - 13.1. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026
 - 13.2. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes 2025
 - 13.3. Nomination d'un représentant du conseil de la ville de Saint-Basile au conseil de la MRC de Portneuf
14. **Varia**
 - 14.1. Rapport de comités
15. **Levée de la séance**

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.